



Monter son projet : aides financières en Bretagne

Vous trouverez ici les dispositifs de soutien aux initiatives jeunes reconduits d'une année sur l'autre.

Attention ! Il s'agit d'aides pour soutenir des projets menés à l'initiative des jeunes, sous leur responsabilité, issus d'une motivation personnelle. Cela ne comprend pas les projets qui s'inscrivent dans un parcours de formation, d'insertion, de création d'activité.

Sont recensés des dispositifs au niveau régional, départemental, local (villes ou communautés de communes d'au moins 10 000 habitants), ainsi que l'ensemble des dispositifs gérés par le réseau Information Jeunesse. **Pour connaître les autres possibilités sur votre commune, adressez-vous au service jeunesse de votre mairie.**

Pour les aides ponctuelles (appels à projets, concours...) consultez les sites des collectivités territoriales (mairie, conseil régional, conseil départemental...) et des fondations.

SOMMAIRE

- 1 – Bretagne
- 2 – Côtes d'Armor
- 3 – Finistère
- 4 – Ille-et-Vilaine
- 5 – Morbihan

A CONSULTER :

-> www.projetsjeunesenfinistere.fr

La plateforme numérique des jeunes porteurs de projets du Finistère. Présentation de projets en cours, aides financières, méthodologiques, logistiques... dans le Finistère.

Créer une association

Fiches Actuel CIDJ et Actuel Bretagne 5.631

D'autres aides existent pour des projets de formation, professionnels, de création d'activité, d'études, de mobilité à l'étranger dans le cadre d'un séjour d'étude, d'un stage....

Vous les trouverez dans les fiches suivantes :

Créer ou reprendre une entreprise

Fiches Actuel CIDJ et Actuel Bretagne 5.632

Les bourses de l'enseignement supérieur

Fiches Actuel CIDJ et Actuel Bretagne 1.612

L'insertion professionnelle des jeunes : adresses utiles en Bretagne

Fiches Actuel Bretagne 3.04

1 – Bretagne

1.1 – Les dispositifs du CROUS

LES CONCOURS

Quatre concours autour d'un thème spécifique : nouvelle, photographie, bande dessinée, film court.

Trois concours libres : Musique, Danse et Théâtre.

Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Rennes (Crous Rennes Bretagne)

7 place Hoche- CS 26428

35064 Rennes Cedex

02 30 30 09 30

-> www.crous-rennes.fr

Contact

Règlement et formulaires d'inscription : etudiant.gouv.fr

Service action culturelle du CROUS de Rennes : 02 99 84 31

-> culture@crous-rennes.fr

CULTURE ACTIONS

Aider les étudiants à réaliser leurs projets dans des domaines aussi variés que les initiatives et actions étudiantes ou les secteurs culturel, artistique, scientifique, technique, de l'engagement ou de la solidarité. Le projet doit être novateur et prévoir des retombées sur les campus.

Conditions d'attribution

- être étudiant ou un groupe ou une association d'étudiants effectuant des études en Bretagne

- bénéficier d'un cofinancement public ou privé (aide matérielle ou soutien financier).

- Dépôt des dossiers : 4 sessions par an, voir les dates sur le site [www.crous-rennes.fr/culture/financer son projet](http://www.crous-rennes.fr/culture/financer_son_projet).

Aide

- appréciée chaque année par la commission régionale du CROUS

Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Rennes (Crous Rennes Bretagne)

7 place Hoche - CS 26428 - 35064 Rennes Cedex

02 30 30 09 30

-> www.crous-rennes.fr

Contact : service culturel, 02 99 84 31 61/48

-> culture@crous-rennes.fr

Centre local des œuvres universitaires et scolaires de Brest (CLOUS)

2 avenue Victor Le Gorgeu - 29200 Brest

02 98 03 38 78

-> clous@crous-rennes.fr

Contact : service culturel, 02 98 03 86 28

-> culture.clous@crous-rennes.fr

Antenne CROUS de Lorient - Maison de l'étudiant (MDE)

12 rue de Lanveur - 56100 Lorient

02 97 83 37 93

-> mde.lorient@crous-rennes.fr

Antenne CROUS de Vannes - Maison des étudiants

Campus de Tohannic - 9 rue André Lwoff - 56000 Vannes

02 97 01 03 89

-> mde.vannes@crous-rennes.fr



1.2 – Le Fonds de solidarité de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)

FONDS DE SOLIDARITE DE DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES ETUDIANTES

Soutenir financièrement des projets culturels, sportifs et d'animation des campus (à but non lucratif). Les projets doivent concerner le plus d'étudiants possible, avoir des retombées sur le campus. Sont exclus les subventions pour les frais de fonctionnement des associations.

Conditions d'attribution

- ouvert aux associations étudiantes et selon les campus, aux étudiants ou groupes d'étudiants de l'université

Université de Bretagne Occidentale (UBO)

Direction des études et de la vie étudiante (DEVE)

20 avenue Le Gorgeu - 29200 Brest

02 98 01 60 32

-> deve@univ-brest.fr

-> www.univ-brest.fr/deve

Contact : Bureau de la vie étudiante (BVE) - 02 98 01 69 43

-> bve@univ-brest.fr

Université Rennes 1

Service d'aide à la vie étudiante (SAVE)

Campus de Beaulieu - Bât 21

263 avenue du Général Leclerc

35042 Rennes cedex

02 23 23 36 29 / 02 23 23 41 45

-> save@univ-rennes1.fr

-> claire.malet@univ-rennes1.fr

Université Rennes 2

Direction des études et de la vie universitaire (DEVU)

Place du Recteur Henri Le Moal

Bât. de la Présidence - porte 312 - CS 24307

35043 Rennes Cedex

02 99 14 10 00 (standard) - 02 99 14 13 96 (DEVU)

-> devu@univ-rennes2.fr

-> www.univ-rennes2.fr/campus/fsdie

Contact : Carole Hardy – 02 99 14 10 61

-> carole.hardy@univ-rennes2.fr

Université Bretagne-Sud

Service culture et vie des campus (SCVC)

27 rue Armand Guillemot - BP 92116

56321 Lorient Cedex

02 97 87 58 38

-> scvu.fsdiel@listes.univ-ubs.fr

-> www.univ-ubs.fr / Vie des campus / Vie étudiante

Contact : validation préalable du dossier par les MDE

*Maison des étudiants (MDE) - Lorient

12 rue de Lanveur - 56100 Lorient - 02 97 83 37 93

-> mde.lorient@crous-rennes.fr

*Maison des étudiants (MDE) - Vannes

Campus de Tohannic - 9 rue André Lwoff - 56000 Vannes

02 97 01 03 89

-> mde.vannes@crous-rennes.fr

1.3 – Les dispositifs du Conseil régional

APPUI SPECIFIQUE AUX PROJETS DE SOLIDARITE INTERNATIONALE DES JEUNES

Accompagner les projets collectifs de mobilité internationale et d'engagement solidaire, le projet devra correspondre aux valeurs d'ouverture à l'autre, de partenariat et de réciprocité.

Conditions d'attribution

- groupe d'au moins 4 jeunes de 15 à 30 ans.

- projet porté par une association d'étudiants ayant son siège en Bretagne ou par une association accompagnant les jeunes bretons dans la préparation et la réalisation de leur projet.

- dépôt des dossiers tout au long de l'année 4 mois avant le début du projet.

Aide

- 150 € par jeune participant.

Conseil Régional de Bretagne

283 avenue du Général Georges Patton- CS 21101 - 35711

Rennes Cedex 7

02 99 27 10 10

-> www.bretagne.bzh

Contact : DAEI - Solidarité internationale - 02 99 27 96 18

-> maryline.lecomte@bretagne.bzh

-> www.bretagne.bzh / Aides et dispositifs / Les aides régionales

APPEL A PROJETS "ACCELERATEUR D'INITIATIVES JEUNES" - REGION BRETAGNE

Accompagner les initiatives des jeunes sur le territoire breton. Le projet doit être créatif ou novateur (création artistique, technique, usage ou concept innovant, réponse à un besoin non satisfait ou mal satisfait sur un territoire...). Il doit participer au dynamisme et à l'attractivité du territoire breton (mise en œuvre en Bretagne ou impact sur l'attractivité bretonne).

Conditions d'attribution

- âge : 18-29 ans

- portage individuel ou collectif

- déposer sa candidature sur Kengo, la plateforme bretonne de financement participatif partenaire.

- atteindre 70 % de l'objectif de financement participatif.

Aide

- appel à projet annuel

- subvention ne pouvant dépasser 30 % du financement, avec un plafond de 4000 €.

Conseil Régional de Bretagne

283 avenue du Général Georges Patton- CS 21101

35711 Rennes Cedex 7

02 99 27 10 10

-> www.bretagne.bzh

Contact : Service Société - Direction de l'Aménagement et de l'Egalité - 02 99 27 11 53

-> amenagement@bretagne.bzh

-> www.bretagne.bzh / Les politiques / Territoires / Aides et dispositifs

1.4 – Les concours de la Fondation de France

CONCOURS DECLICS JEUNES

Soutenir les jeunes qui ont un projet d'intérêt général. Tous domaines : action sociale, sciences, environnement, éducation, humanitaire, art.

Conditions d'attribution

- âge : 18-30 ans

- présenter un projet individuel

Aide

- 7600 € par lauréat

CHALLENGE FONDATION DE FRANCE – ETUDIANTS

Soutenir des projets répondant à un enjeu de société.

Thématiques : culture, éducation, santé, environnement, réduction des inégalités et des situations de vulnérabilité, économie sociale et solidaire, développement durable... Sont exclus les projets à l'étranger.

Conditions d'attribution

- être étudiant dans un établissement d'études supérieures de Bretagne ou des Pays de la Loire

- porter un projet au nom d'une association de son établissement ou d'un collectif constitué spécifiquement pour le challenge (minimum 2 personnes).

Aide

- 1500 € pour le grand prix, 1000 € pour le 2^{ème} prix, 500 € pour le 3^{ème} prix.

Fondation de France Grand Ouest – Comité Bretagne

8 rue du Pré Botté - 35000 Rennes

02 99 38 24 22

-> grandouest@fdf.org

-> www.fondationdefrance.org

-> www.fondationdefrance.org/challenge-etudiants



1.5 – Les bourses de voyage ABM et Zellidja

BOURSE DE VOYAGE ABM

Bourse de voyage pour aider un jeune à réaliser un voyage original sur un sujet de son choix et dans un (ou des) pays de son choix, pour une durée minimale d'un mois, en partageant les valeurs de l'association : voyager dans le désir de rencontres et d'échanges en intelligence avec les populations locales dans la compréhension et le respect des peuples.

Conditions d'attribution

- âge : 18-30 ans
- habiter, étudier ou travailler en Bretagne
- être francophone
- présenter un dossier de candidature exposant son projet
- Dépôt de dossier : 31 janvier

Aide

- 500 €

Aventure du bout du monde

2 rue de Bourgogne Maison de quartiers de Villejean
35000 Rennes

-> contact@abmrennes.eu

-> www.abmrennes.eu

Contact : Pascal Millot - 06 76 41 93 56

BOURSE DE VOYAGE ZELLIDJA

Favoriser un voyage à thème (libre) pour découvrir la France ou le Monde et vivre une aventure, compléter ses connaissances.

Conditions d'attribution

- âge : 16-20 ans
- effectuer un voyage en solitaire d'un mois minimum et réaliser une étude portant sur le pays et sur un thème choisi.
- possibilité d'un 2ème voyage l'année suivante (si le 1er est satisfaisant).

Aide

- jusqu'à 900 € pour le 1er voyage et jusqu'à 1100 € pour un second voyage l'année suivante.

Dépôt des dossiers en janvier

Délégation Bretagne des bourses Zellidja

35000 Rennes

-> www.zellidja.com

Contact : Philippe Mérot, 06 31 57 75 87

-> phb.merot@orange.fr

1.6 – Le programme Erasmus+ jeunesse

ÉCHANGES DE JEUNES

Ils permettent à des groupes de jeunes de différents pays de se rencontrer et d'apprendre à mieux connaître leurs cultures respectives. Les jeunes peuvent être à l'initiative de l'échange, ils doivent se rapprocher d'une structure (équipement socio-culturel, collectivité...).

C'est l'occasion de développer leurs compétences, leur prise de conscience sur des thèmes de société, de renforcer les valeurs comme la solidarité, la démocratie, l'amitié...

Le projet peut aborder des domaines très divers : lutte contre les exclusions, le racisme et la xénophobie, art et culture, environnement, protection du patrimoine, médias et information des jeunes, santé, économie solidaire, sport...

Sont exclus les voyages d'études, de tourisme, de vacances, les festivals, les tournées de spectacles, les chantiers.

Conditions

- le projet doit être porté par des structures « jeunesse », et se dérouler en dehors des structures scolaires, universitaires ou de formation professionnelle.
- durée : 5 à 21 jours, au moins 2 pays.
- 16 à 60 participants âgés de 13 à 30 ans.
- les groupes doivent programmer ensemble leur échange autour d'un thème d'intérêt commun.
- le projet doit avoir une visée éducative et nécessite une implication des jeunes à toutes les étapes.

Aide

- aide financière (consulter le site de l'agence)

En savoir+

-> [www.site.erasmusplus-](http://www.site.erasmusplus-jeunesse.fr/definition_echanges_de_jeunes.html)

jeunesse.fr/definition_echanges_de_jeunes.html

Contacts

Pour les jeunes : structures jeunesse proche de chez vous.

Contacts auprès du réseau Information jeunesse :

-> www.infojeune.bzh/le-reseau-ij-bretagne

Pour les professionnels :

- Géraldine Pierrot, correspondante régionale du programme à la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Bretagne (DRJSCS Bretagne) : 4 avenue du Bois Labbé - CS 94323 - 35043 Rennes Cedex - 02 23 48 24 00

-> geraldine.pierrot@jscs.gouv.fr

- Dans les Côtes d'Armor, correspondante départementale à la DDCS 22 : Claire Hervé, claire.herve-jan@cotes-darmor.gouv.fr

1.7 – Le dispositif de la Mutualité sociale agricole (MSA)

APPEL A PROJETS JEUNES MSA

Soutenir les jeunes qui s'engagent pour réaliser des actions sur une ou plusieurs communes rurales. Trois thématiques : culture, santé, vivre ensemble. Sont exclus les projets dans le cadre scolaire ou professionnel.

Conditions d'attribution

- âge : 13-22 ans
- vivre en milieu rural ou être assuré à la MSA
- groupe de 3 jeunes minimum
- critères de sélection : implication, impact sur le territoire, dimension solidaire, originalité et qualité. La priorité est accordée aux actions innovantes.

Dossier à demander par courrier ou par mail, dépôt toute l'année pour l'Ille-et-Vilaine et les Côtes d'Armor, date fixe pour les Côtes d'Armor et le Finistère (voir site).

Aide

- bourse variable selon les départements. Possibilité d'être sélectionné pour participer au concours national de la MSA - soutien technique

Mutualité sociale agricole du Finistère et des Côtes d'Armor - MSA d'Armorique

*3 rue Hervé de Guébriant - 29412 Landerneau Cedex

*12 rue de Paimpont - 22000 Saint-Brieuc

02 98 85 79 79

Points d'accueil sur rdv à Landerneau, Brest, Châteaulin, Carhaix, Dinan-Taden, Guingamp, Lamballe, Lannion, Loudéac, Morlaix - Saint Martin des Champs, Quimper, Rostrenen.

-> www.msa-armorique.fr

Contacts

Côtes d'Armor : Annie Bertrand au 06 73 98 17 57

Finistère : Sandrine Marc au 06 85 07 56 85 ou Jean-Paul Jaffrès au 06 72 87 13 58.

-> www.msa-armorique.fr / Votre MSA / La MSA et les jeunes

Mutualité sociale agricole d'Ille et Vilaine et du Morbihan (MSA) - Portes de Bretagne

* Porte de Ker Lann, rue Charles Coudé - 35170 Bruz

* 10 avenue Borignis Desbordes - 56000 Vannes

02 99 01 80 80

Agences à Dol-de-Bretagne, Fougères, Messac, Montfort-sur-Meu, Vitré et Hennebont, Le Faouët, Locminé, Ploërmel, Pontivy, Questembert.

-> www.msaportesdebretagne.fr

Contact : Anne-Sophie Guégan - 02 99 01 80 18

-> secretariatass.blf@portesdebretagne.msa.fr

-> www.msa-armorique.fr / Votre MSA / La MSA et les jeunes





1.8 – Sécurité routière

PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION DE SECURITE ROUTIERE

Promouvoir des actions concrètes, voire innovantes, de sensibilisation aux risques routiers, encourager la réalisation d'actions par les jeunes eux-mêmes. **Dispositif Label vie dans certains départements.**

Conditions d'attribution

- être parrainé et soutenu par une association (foyer socio-éducatif, coopérative du lycée, club de sport, maison de quartier, mission locale, foyers jeunes travailleurs...)
- les actions doivent être programmées entre le 1er février et le 1er novembre de l'année en cours.

Aide

- versée à l'association soutenant le projet.

Direction départementale des territoires et de la mer Côtes d'Armor (DDTM 22)

1 rue du Parc
22022 Saint-Brieuc Cedex
02 96 62 70 22

-> ddtm@cotes-darmor.gouv.fr

Contact : Unité sécurité routière - Secrétariat : 02 96 75 66 96

-> jean-francois.berepion@cotes-darmor.gouv.fr

Direction départementale des territoires et de la mer du Finistère (DDTM 29)

2 boulevard du Finistère
29325 Quimper Cedex
02 98 76 52 00

-> ddtm-srs-usr@finistere.gouv.fr

Contact : Mission sécurité routière, 02 98 76 52 07

-> katell.botrel@finistere.gouv.fr

Direction départementale des territoires et de la mer d'Ille-et-Vilaine (DDTM 35)

12 rue Maurice Fabre - CS 23167
35031 Rennes Cedex
02 90 02 32 00

-> ddtm@ille-et-vilaine.gouv.fr

Contact : Pôle Coordination Sécurité Routière, 02 90 02 32 03

-> ddtm-pcsr@ille-et-vilaine.gouv.fr

Direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan (DDTM 56)

1 allée du Général Le Troadec BP 520
56019 Vannes Cedex
02 56 63 72 90

-> ddtm@morbihan.gouv.fr

Contact : Françoise Josse - 02 56 63 72 90

-> francoise.josse@morbihan.gouv.fr

2 – Côtes d'Armor

Les dispositifs du Conseil départemental 22

SOUTIEN AUX PROJETS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE - CONSEIL DEPARTEMENTAL DES COTES D'ARMOR

Soutien à des projets, appuyés sur une association pour encourager les initiatives pour des jeunes Costarmoricains.
- Permettre la réalisation d'un projet collectif ou individuel d'intérêt général proposé pour des jeunes notamment les manifestations d'animations locales.
- Permettre l'expérimentation par des associations pour des jeunes.

Type d'actions

- Evénements culturels, sportifs, humanitaires... qu'ils soient destinés à un public jeune ou inscrits dans une démarche intergénérationnelle.
- Projets de valorisation de démarches (élaboration d'outils de communication, organisation de stage amateurs...) entreprises pour des jeunes.

Sont exclus les raids sportifs ou humanitaires ainsi que les projets dans le cadre scolaire.

Conditions d'attribution

- habiter dans les Côtes d'Armor
- structuré en association
- implication des jeunes dans le projet (30% d'autofinancement notamment)
- participation financière de la commune ou de l'intercommunalité
- intégration de critères de développement durable et de prévention en milieu festif.
- maximum 2 manifestations par an pour un même bénéficiaire
- dépôt des dossiers : 2 mois avant la date de réalisation du projet.
Commission permanente tous les mois (sauf août)

Aide

- financière et technique

AIDE A L'ORGANISATION D'UN DEBAT CITOYEN

Soutien à des débats portés, organisés, animés par les jeunes, et ouverts à la population dans son ensemble.

Conditions d'attribution

- tout public
- en individuel ou associatif
- habiter dans les Côtes d'Armor
- « apéro festif/bœuf musical » préconisé à l'issue du débat
- organisation du débat en lien étroit avec le conseiller technique sport jeunesse et vie associative du territoire.

Aide

- 300 € sans location ni intervenant
- 500 € plafonné si location ou intervenant rémunéré (factures)
- accompagnement/formation à l'animation de débats

AIDE A LA CREATION D'ASSOCIATIONS DE JEUNES

Soutien au fonctionnement des associations de jeunes nouvellement créées, dont les junior associations.

Conditions d'attribution

- associations de jeunes de moins de 26 ans exclusivement (membres et Président).

Aide

- 300 € par an pendant les deux 1^{ères} années de vie de l'association (rétroactif)

Conseil départemental des Côtes d'Armor CD 22

9 place du Général de Gaulle - CS 42371
22023 Saint-Brieuc Cedex 1
02 96 62 62 22

-> contact@cotesdarmor.fr

-> cotesdarmor.fr

Contact : Service sport jeunesse et vie associative - Direction développement territorial et citoyenneté - 2 bis rue du Parc - 22023 Saint-Brieuc - 02 96 62 85 92 - 06 42 29 79 13

-> mickael.hourman@cotesdarmor.fr

PASS'ENGAGEMENT

Il propose aux jeunes de s'engager bénévolement (2h min par semaine) dans une association intervenant autour des services rendus à la personne (solidarité, jeunesse, personnes âgées, aide aux devoirs...). En échange, le Département et la CAF soutiennent le projet personnel ou professionnel du jeune en lui octroyant une bourse.

Conditions d'attribution

- âge : 18-25 ans
- habiter dans les Côtes d'Armor
- dossier à télécharger sur le site

Aide

- jusqu'à 1 200 €

Conseil départemental des Côtes d'Armor CD 22

9 place du Général de Gaulle - CS 42371
22023 Saint-Brieuc Cedex 1
02 96 62 62 22

-> contact@cotesdarmor.fr

-> cotesdarmor.fr / Services / Jeunesse

Contact : liste des Maisons du département sur le site



Dinan

BOURSE INITIATIVE JEUNE

Soutien aux initiatives individuelles ou collectives dans tous domaines (culture, sport, environnement, solidarité, mobilité internationale...).

Conditions d'attribution

- âge : 15-25 ans
- en individuel ou en groupe
- prévoir une restitution pour les dinannais
- le porteur principal du projet doit impérativement être scolarisé, résider ou travailler à Dinan.
- 4 commissions par an (mars, juin, septembre, novembre)

Aide

- selon le projet, avec un maximum de 800 €

Ville de Dinan

21 rue du Marchix
22100 Dinan
02 96 39 22 43
-> mairie@dinan.fr

Contact : Atelier du 5 bis - pôle de ressources et d'initiatives des habitants - 5 bis rue Gambetta
02 96 39 38 21 ou 07 64 50 16 93
-> jeunesse@dinan.fr
-> www.atelierdu5bis.fr/informer-jeunesse.html

Lamballe Terre & Mer

BOURSE PROJET D'ASSOCIATION DE JEUNES

Soutien à tout projet d'association ou de création d'association de jeunes. Il devra viser à renforcer la cohésion sociale, la citoyenneté, et pourra être réalisé dans différents domaines (culturel, sportif, artistique...).

Conditions d'attribution

- âge : 11-25 ans constitués en association, en junior association
- habiter sur le territoire de Lamballe Terre et Mer (pour les trois quarts du groupe au moins)
- le projet doit avoir un impact communal ou intercommunal
- présentation devant un jury
- restitution du projet

Dépôt de dossier : fin janvier, fin mai et fin septembre.

Aide

- 1/3 du budget prévisionnel plafonné à 400 € (sous réserve de l'enveloppe budgétaire disponible)
- aide technique au montage du dossier

Contact

Structure Information Jeunesse (voir ci-dessous)

BOURSE INTERNATIONALE

Soutien à des actions individuelles ou collectives dans le domaine de la solidarité et de la coopération. Deux types de projets sont concernés : chantier international de jeunes bénévoles ou projet de solidarité internationale.

Conditions d'attribution

- âge : 11-25 ans
- habiter sur le territoire de Lamballe Terre & Mer
- durée minimale de 2 semaines
- présentation devant un jury
- restitution du projet

Dépôt de dossier : fin janvier, fin mai et fin septembre.

Aide

- jusqu'à 1/3 du coût du transport, sur devis, plafonné à 400€ (sous réserve de l'enveloppe budgétaire disponible)
- aide technique au montage du dossier ainsi qu'à la réalisation et la restitution

Contact

Structure Information Jeunesse (voir ci-dessous)

BOURSE PROJET EVENEMENTIEL EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

Soutien aux associations de jeunes porteuses d'un événement à l'échelle de la communauté de communes, voir au-delà, et à destination d'un public jeune. L'événement devra viser à renforcer la cohésion sociale, la citoyenneté et pourra être réalisé dans différents domaines (culturel, sportif, artistique, humanitaire, caritatif, solidaire, environnemental...).

Conditions d'attribution

- le projet doit avoir un impact communal ou intercommunal
- présentation devant un jury
- restitution du projet

Dépôt de dossier : fin janvier, fin mai et fin septembre.

Aide

- 10 % du budget du projet, plafonné à 2000 € (sous réserve de l'enveloppe budgétaire disponible)
- aide technique au montage du dossier

Structure Information Jeunesse - SIJ

Espace Lamballe Terre et mer
41 rue Saint Martin – Bât Penthièvre
22400 Lamballe
02 96 50 87 90
-> sij@lamballe-terre-mer.bzh
-> www.facebook.com/jeunessselamballeterremer

Lannion

BOURSE D'AIDE AUX PROJETS DE JEUNES

Soutien à des projets dans tout domaine (culture, humanitaire...). Projets d'utilité sociale et collective, avec des retombées locales.

Conditions d'attribution

- âge : 15-25 ans
- habiter, travailler ou étudier sur la commune

Aide

- 1 000 € maximum

Point Information Jeunesse - PIJ

Espace Saint-Anne 2 bis rue de Kerampont
22300 Lannion
06 77 82 47 23
-> pij@ville-lannion.fr
-> www.ij-bretagne.com/lannion

Lanvollon - Leff Armor Communauté

BOURSE AUX PROJETS ET INITIATIVES DE JEUNES

Soutien des projets dans tout domaine (projets humanitaires, sportifs, culturels, artistiques, scientifiques, socioprofessionnels, sociaux, dans une dynamique de commune...). Sont exclus les projets scolaires et professionnels.

Conditions d'attribution

- âge : 12-30 ans
- en individuel ou collectif
- le projet doit être porté par des jeunes du territoire de Leff Armor Communauté

Aide

- 1000 euros max.
- aide et accompagnement au montage du projet

Structure Information Jeunesse - SIJ

Moulin de Blanchardeau
22290 Lanvollon
02 96 70 17 04 ou 06 37 27 31 21 (PIJ)
-> jeunesse@leffarmor.fr

Ploufragan

BOURSE JEUNES

Soutien à des projets en collectif dans tout domaine (sportif, culturel, artistique, scientifique, solidarité internationale...). Sont exclus les projets scolaires.

Conditions d'attribution

- âge : 15-25 ans
- le porteur de projet doit habiter Ploufragan
- Jury tout au long de l'année.

Aide

- 500 € maximum

Point Information Jeunesse - PIJ

Esplanade de l'Hôtel de Ville- BP 52
22440 Ploufragan
02 96 76 05 01
-> enfance.jeunesse@ploufragan.fr



3 – Finistère

Le dispositif du Conseil départemental 29

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'INITIATIVE DES JEUNES (FDAIJ) - CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE

Favoriser la prise d'initiative des jeunes en valorisant leurs actions dans les domaines sportif, culturel, civique, scientifique, économique, et en matière d'environnement et de solidarité.

Le projet doit :

- relever d'une initiative collective présentant un caractère d'innovation, de créativité, de défi à relever par les jeunes qui l'élaborent
 - avoir un lien avéré avec le territoire finistérien, avec une mise en œuvre en Finistère (restitution sur le territoire finistérien en direction des jeunes...)
 - favoriser le parcours des jeunes vers la réussite et l'autonomie en améliorant leur insertion sociale, voire leur employabilité
- Le projet ne peut pas être financé par d'autres dispositifs du Conseil départemental.

Conditions d'attribution

- âge : 16-28 ans
- domicile : Finistère
- en groupe ou en association
- être dans une de ces situations : recherche d'emploi, en foyer, en apprentissage ou en stage dans le cadre de formation Pôle Emploi ou Mission Locale, bénéficiaire de la garantie jeunes, en contrat d'avenir ou service civique, étudiant ou lycéen boursier ou répondant aux conditions de bourse, en décrochage et être accompagné par une structure partenaire

Aide

- de 150 à 1 500 €, ne pouvant excéder 50 % du budget global.

Conseil départemental du Finistère

32 boulevard Duplex- CS 29029

29196 Quimper Cedex

02 98 76 20 20

-> contact@finistere.fr

-> www.finistere.fr

Contact : Véronique Figaro-Frouté - 02 98 76 64 79 - Emilie Caron - 02 98 76 24 24 – mission.jeunesse@finistere.fr

-> www.finistere.fr/A-votre-service/Jeunesse/Aides-aux-initiatives-et-projets

La demande est à déposer directement sur la plateforme Projets jeunes en Finistère :

-> www.projetsjeunesenfinistere.fr

Le dispositif de la CAF 29

ON S'LANCE (Caisse d'allocations familiales du Finistère – CAF 29)

Soutien aux projets, petits ou grands, qui contribuent à l'animation de son association, de son quartier, de sa commune. Les jeunes doivent être réellement acteurs de la mise en œuvre de leurs projets avec l'aide technique d'un adulte.

Exemples de projet

Créer et monter une exposition, développer une action de solidarité, agir pour les plus jeunes ou pour les aînés, réaliser un film, créer un événement dans la commune, protéger l'environnement, faire découvrir une nouvelle activité...

Sont exclus les formations, stages, études, projets scolaires ou encadrés par des services médico-sociaux, compétitions sportives et séjours linguistiques.

Conditions d'attributions

Pour monter un projet :

1. Former un groupe d'au moins deux jeunes de 12 à 17 ans.
2. Trouver un adulte accompagnateur et une structure (association, centre social, service jeunesse d'une collectivité territoriale...) qui percevra la subvention et la gèrera avec vous. Cet accompagnateur vous épaulera et vous aidera ;
3. Télécharger et remplir le dossier de demande sur le site de la CAF 29 (www.caf.fr/allocataires/caf-du-finistere/offre-de-service/enfance-et-jeunesse/on-sl-ance) ou déposez une demande sur le site www.projetsjeunesenfinistere.fr ;

4. Présenter votre projet à une commission locale qui échangera avec vous, donnera son avis sur le projet et décidera du montant alloué.

Attention, le projet ne pourra pas être présenté à la commission locale après le début de sa réalisation.

Seront pris en compte l'originalité, la créativité, le caractère innovant du projet, sa dimension altruiste ou relevant de l'intérêt général ainsi que sa faisabilité.

Aide

- jusqu'à 70 % du coût du projet dans la limite de 3000 €

Contacts

La gestion du dispositif On s' lance de la CAF 29 est assurée par des structures différentes selon la ville où vous habitez.

Communauté de commune du Pays des abers

(Plabennec, Bourg-Blanc, Coat-Méal, Le Drennec, Kersaint-Plabennec, Landéda, Lannilis, Loc-Brévalaire, Plouguerneau, Plouguin, Plouvien, Saint-Pabu, Tréglonou)

Mairie de Lannilis

19 rue de la Mairie - 29870 Lannilis - 02 98 37 21 65

-> coordination@lesabers.bzh

Pays d'Iroise Communauté

(Brélès, Le Conquet, île-Molène, Lampaul-Plouarzel, Lampaul-Ploudalmézeau, Landunvez, Lanildut, Lanivoaré, Locmaria-Plouzané, Milizac-Guipronvel, Plouarzel, Ploudalmézeau, Plougonvelin, Ploumogueur, Plourin, Porspoder, Trébabu, Tréouergat)

Centre socioculturel Ti-Lanvenec

Route de Pen Ar Menez - 29280 Locmaria Plouzané

02 98 48 48 58

-> tilanvenec@orange.fr - tilanvenec29@gmail.com

-> tilanvenec.centres-sociaux.fr

BMO (Brest Métropole)

(Brest, Bohars, Gouesnou, Guilfers, Guipavas, Plougastel-Daoulas, Plouzané, Le Relecq-Kerhuon)

Mairie de Brest

2 rue Frezier - 29200 Brest - 02 98 00 80 80

-> audrey_hamel1@mairie-brest.fr

Communauté Lesneven Côte des Légendes

(Le Folgoët, Gouven, Guissény, Kerlouan, Kernouës, Lanarvily, Lesneven, Ploudaniel, Plouider, Plounéour-Brignogan-plages, Saint-Frégant, Saint-Méen, Trégarantec)

Centre socioculturel intercommunal du pays de Lesneven et de la Côte des Légendes

2 rue des Déportés - 29260 Lesneven - 02 98 83 04 91

-> enfance.jeunesse.lesneven@gmail.com

-> <https://centresocioculturelintercommunalspaysdelesneven.org>

Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas

(Daoulas, Dirinon, La Forest-Landerneau, Hanvec, Hôpital-Camfrout, Irillac, Landerneau, Lanneuffret, Logonna-Daoulas, Loperhet, Le Martyre, Pencran, Ploudiry, Plouédern, La Roche-Maurice, Saint-Divy, Saint-Eloy, Saint-Thonan, Saint-Urbain, Tréflévénez, Le Tréhou, Trémaouézan)

MPT - Centre social de Landerneau

Place François Mitterrand - 29800 Landerneau - 02 98 21 53 94

-> jeunesse@mptlanderneau.org

Haut-Léon Communauté

(Cléder, Ile-de-Batz, Lanhouarneau, Mespaul, Plouénan, Plouescat, Plougoulm, Plounévez-Lochrist, Roscoff, Santec, Saint-Pol-de-Léon, Sibiril, Tréflaouézan, Tréfléz)

Haut-Léon Communauté

Maison de Services Au Public - 29 rue des Carnes

29250 Saint Pol de Léon - 02 98 69 29 11

-> dir.enfancejeunessefamille@hlc.bzh

-> www.hautleoncommunaute.bzh

Communauté de Communes du Pays de Landivisiau

(Bodilis, Commana, Guiclan, Guimiliau, Lampaul-Guimiliau, Landivisiau, Loc-Eguiner, Locmélard, Plougar, Plougourvest, Plouneventer, Plouvorn, Plouzévédy, Saint-Derrien, Saint-Sauveur, Saint-Servais, Saint-Vougay, Sizun, Trézilidé)

Communauté de Communes du Pays de Landivisiau

Zone de Kerven - Rue Robert Schuman - BP 30122

29401 Landivisiau Cedex - 02 98 15 53 16

-> i.leroux@pays-de-landivisiau.com

-> www.pays-de-landivisiau.com



Morlaix Communauté

(Botsorhel, Carantec, Le Cloître-Saint-Thégonnec, Garland, Guerlesquin, Guimaëc, Hervic, Lanmeur, Lannéanou, Locquénolé, Locquirec, Morlaix Pleyber-Christ, Plouégat-Guérand, Plouégat-Moysan, Plouezoc'h, Plougasnou, Plougonven, Plouigneau, Plounéour-Ménez, Plourin-lès-Morlaix, Le Ponthou, Saint-Jean-du-doigt, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, Sainte-Sève, Taulé)

Morlaix Communauté

2b voie d'accès au port - BP 97121- 29671 Morlaix Cedex
02 98 15 31 52
-> coordination.jeunesse@agglo.morlaix.fr
-> www.morlaix-communauté.bzh

PIJ – MJC de Morlaix

7 place du Dossen - 29600 Morlaix - 02 98 88 09 94
-> pijmjcMorlaix@yahoo.fr

Monts d'Arrée Communauté et Communauté de Communes de Haute Cornouaille

(Berrien, Bolazec, Botmeur, Brasparts, Brennilis, La Feuillée, Huelgoat, Lopérec, Loqueffret, Plouyé, Saint-Rivoal, Scrignac)
(Châteauneuf-du-Faou, Collorec, Coray, Landeleau, Laz, Leuhan, Plonévez-du-Faou, Saint-Goazec, Saint-Thois, Spézet, Trégourez)

Centre social Ulamir Aulne

Maison de l'enfance, Rue du Gledig - 29520 Châteauneuf-du-Faou
02 98 73 20 76 - ulamir.aulne@wanadoo.fr - www.ulamir-aulne.fr

CLAJ du Poher

23 rue des Martyrs - 29270 Carhaix-Plouguer - 02 98 93 18 77
-> claj.animationjeunesse@gmail.com - www.clajpoher.fr

Communauté de Communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime

(Argol, Camaret-sur-Mer, Crozon, Le Faou, Landévennec, Pont-de-Buis-lès-Quimerch, Roscanvel, Rosnoën, Telgruc-sur-Mer)

Communauté de Communes

Z.A. de Kerdanvez, BP 25 - 29160 Crozon - 02 98 27 24 76
-> enfance.jeunesse@comcom-crozon.bzh
-> www.comcom-crozon.com

Douarnenez Communauté et Communauté de Communes

Cap Sizun - Pointe du Raz

(Douarnenez, Kerláz, Le Juch, Poullan-sur-Mer, Pouldergat)
(Audiernne, Beuzec-Cap-Sizun, Clédén-Cap-Sizun, Confort-Meilars, Goulien, Mahalon, Plogoff, Plouhinec, Pont-Croix, Primelin)

Maison des jeunes et de la culture (MJC) - Centre social Ti An Dud

- 11 bd Camille Réaud - 29100 Douarnenez - 02 98 92 10 07
-> b.guggenbuhl@mjc-dz.org

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden et Communauté de de Communes du Pays Bigouden Sud

(Pouldreuzic, Gourlizon, Guiler-sur-Goyen, Landudec, Peumerit, Plogastel-Saint-Germain, Plonéour-Lanvern, Plovan, Plouzévet, Tréogat)
(Combrit, Guilvinec, Ile-Tudy, Locudy, Penmarch, Plobannaec-Lesconil, Plomeur, Pont l'Abbé, Saint-Jean-Trolimon, Treffiat, Tréguennec, Tréméoc)

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud - CCPBS

17 rue Raymonde Folgoas Guillou - BP 82035 - 29122 Pont-l'Abbé
02 98 82 98 50
-> a.lancret@ccpbs.fr
-> www.ccpbs.fr

Quimper Bretagne Occidentale et Communauté de Communes du Pays Fouesnantais

(Ergué-Gabéric, Guengat, Locronan, Plogonnec, Plonéis, Pluguffan, Quéménéven sauf Quimper, Briec, Ederm, Landrévarzec, Landudal et Langolen)
(Bénodet, Clohars-Fouesnant, La Forêt-Fouesnant, Gouesnach, Pleuven, Saint-Evarzec)

Centre social Ulamir e Bro Glazik

33 rue Laennec - 29710 Plonéis - 02 98 91 14 21
-> contact@ulamir-ebg.org ou david@ulamir-ebg.org
-> www.ulamir-ebg.org

Quimper

MJC - MPT Kerfeunteun

4 rue Teilhard de Chardin - 29000 Quimper
02 98 95 46 25 (standard) - 02 98 95 98 84 (projets)
-> contact@mjckerfeunteun.org - mptkerclubjeunes@wanadoo.fr
-> www.mjckerfeunteun.org

Communauté de Communes de Pleyben-Châteaulin- Porzay

(Cast, Châteaulin, Le Cloître-Pleyben, Dinéault, Gouézec, Lannédern, Lennon, Lothey, Pleyben, Ploéven, Plomodiern, Plonévez-Porzay, Port-Launay, Saint-Coulitz, Saint-Nic, Saint-Ségala, Trégarvan + Briec, Ederm, Landrévarzec, Landudal, Langolen)

Polysonnance

5 quai Robert Alba - 29150 Châteaulin - 02 98 86 13 11
-> polysonnance@polysonnance.org
-> http://polysonnance.org

Concarneau Cornouaille Agglomération

(Concarneau, Elliant, Melgven, Névez, Pont-Aven, Rosporden, Saint-Yvi, Tourn, Trégunc)

Maison des jeunes et de la culture - MJC Le Sterenn

Rue Jacques Prévert - 29910 Trégunc - 02 98 50 95 93
-> dominique@mjctregunc.fr
-> www.mjctregunc.fr

Quimperlé Communauté

(Arzano, Bannalec, Baye, Clohars-Carnoët, Guilligomarc'h, Mellac, Moëlan-sur-Mer, Le Trévoux, Locunolé, Quérien, Quimperlé, Rédené, Riec-sur-Belon, Saint-Thurien, Scaër, Tréméven)

Maison des jeunes et de la culture - MJC La Marelle

3 rue Louis Pasteur - 29390 Scaër - 02 98 57 65 22
-> foyer@mjc-marelle.org
-> www.mjc-marelle.eu

Point Information Jeunesse (PIJ) Quimperlé Communauté

Place des Écoles - 29300 Quimperlé - 02 98 96 36 86
-> pij.quimperle@quimperle-co.bzh

Brest – Brest Métropole

ELAN (Brest)

Soutien à des projets individuels ou collectifs dans tout domaine. Ils doivent avoir un impact sur la ville de Brest.

Conditions d'attribution

- âge : 11-30 ans
- sont exclus les projets menés dans un cadre associatif (sauf si l'association s'est créée pour le projet) ou dans le cadre d'un cursus scolaire.

Aide

- aide financière de 1000 € maximum - aide logistique et conseil

Hôtel de ville de Brest

2 rue Frézier - CS 63834 - 29238 Brest Cedex 2 - 02 98 00 80 80
-> contact@mairie-brest.fr - www.brest.fr

Contact : Mission Dynamiques Éducatives et Jeunesse - Audrey Hamel - 02 98 00 88 44 - audrey.hamel1@mairie-brest.fr

APPEL A PROJET DE LA PEPSE (Brest et Métropole)

Soutien à des projets ayant des retombées pour la communauté universitaire de Brest et Métropole. Autour des grands axes de la vie étudiante : solidarité, culture, sport, développement durable.

Pépinière des solidarités étudiantes - PEPSE

6 rue du Bouguen - 29200 Brest - 02 98 01 68 97
-> contact@pepse-brest.fr - www.pepse-brest.fr

Carantec

BOURSE AUX PROJETS DE JEUNES

Soutien à des projets dans tout domaine, hors projets scolaires. Il s'agit d'encourager la prise d'initiatives et de responsabilité des jeunes.

Conditions d'attribution

- âge : 12-25 ans
- habiter la commune

Aide

- 200 à 500 €

Service jeunesse

11 rue Duquesne - 29660 Carantec
02 98 78 35 25
-> servicejeunesse@ville-carantec.com



Carhaix - Poher communauté

BRETONS SANS FRONTIÈRES

Soutien à des projets de mobilité, à des initiatives à but humanitaire ou culturel à l'étranger (projets individuels ou collectifs).

Conditions d'attribution

- âge : 16-29 ans
- habiter le territoire du Poher
- 2 types de bourses : études-découverte ou initiative-découverte

Aide

- bourse de 100 euros par mois, plafonnée à 500 euros max. Pour les voyages de moins d'un mois, le montant est au prorata du temps passé.
- versée en 2 fois : 50% après examen du dossier par la commission, le reste à la réception d'un compte-rendu de voyage.

Point Information Jeunesse du Poher PIJ

23 rue des Martyrs - BP 141 - 29833 Carhaix-Plouguer Cedex
02 98 93 18 77
-> claj.pointinformationjeunesse@gmail.com

Concarneau

CAP'J

Soutien à des projets individuels ou collectifs dans tout domaine, hors étude et vacances.

Conditions d'attribution

- âge : 14-25 ans
- habiter la commune (au moins 1 membre pour les groupes)
- rendre compte de l'action une fois réalisée

Aide

- aide technique, matérielle ou financière de 150 à 800 €
- accompagnement au montage du dossier

Service jeunesse

116 avenue de la Gare - 29900 Concarneau - 02 98 60 40 00
-> jeunesse@concarneau.fr

Gouesnou

BOURSE INITIATIVE JEUNES (BIJ)

Soutien à des projets individuels ou collectifs, avec une dimension citoyenne.

Conditions d'attributions

- âge : 16-25 ans
- habiter à Gouesnou

Aide

- en fonction du projet

Mairie de Gouesnou

1 place des Fusillés - 29850 Gouesnou - 02 98 37 37 50
-> accueil@mairie-gouesnou.fr
-> www.gouesnou.bzh
Contact : Service jeunesse - Marie-Laure Visdeloup - 02 98 07 86 90 ou 06 79 28 01 07
-> marie-laure.visdeloup@mairie-gouesnou.fr

Landerneau

FONDS INITIATIVE JEUNESSE

Soutien à des projets dans tout domaine (hors études et vacances) ayant des retombées pour la collectivité.

Conditions d'attribution

- tout public, en individuel, en groupe ou en association
- habiter la commune
- rendre compte de l'action une fois réalisée
- justifier d'autres sources de financement

Aide

- aide financière jusqu'à 50 % du projet
- accompagnement au montage du dossier

Service Education enfance jeunesse - Mairie de Landerneau

2 Rue de la Tour d'Auvergne - 29800 Landerneau - 02 98 85 68 91
-> karine.bodros@mairie-landerneau.fr
-> www.ville-landerneau.fr/
Contact : Service Education enfance jeunesse - 02 98 85 68 20
-> education@mairie-landerneau.fr

Le Relecq-Kerhuon

BOURSE INITIATIVE JEUNES

Bourse "Vie locale et vie sociale" et bourse "Vie culturelle".

Conditions d'attribution

- âge : 14-25 ans
- habiter la commune
- projet d'utilité collective avec des retombées locales
- si collectif : groupe de 8 dont 2/3 habitant la commune

Aide

- de 30 à 300 € maximum
- aide technique au montage si demande

Point Information Jeunesse PIJ

1 rue de Kergaret - 29480 Le Relecq-Kerhuon - 02 98 28 01 92
-> pij@mairie-relecq-kerhuon.fr
-> le-relecq-kerhuon.fr/si-t-jeune

Lesneven Côte des Légendes

BOURSE A PROJET JEUNES

Soutien à des projets innovants, tout domaine.

Conditions d'attribution

- âge : 10-25 ans
- habiter la communauté de communes
- être au moins 2 personnes

Aide

- 1500€ maximum ou 70 % du budget

Point Information Jeunesse - PIJ

14 rue du Général Le Flo - 29260 Lesneven
02 98 21 02 20 ou 06 45 85 85 50
-> pij@clcl.bzh
-> www.ij-bretagne.com/blogs/lesneven/
-> Facebook : PIJ Lesneven Côte des Légendes

Morlaix – Morlaix communauté

FONDS LOCAL D'AIDE A L'INITIATIVE DES JEUNES (FLAIJ - Morlaix)

Soutien à des projets personnels ou collectifs à caractère sportif, culturel, humanitaire ou environnemental. Les actions doivent se dérouler à Morlaix, s'adresser aux habitants, présenter une utilité sociale identifiée et une dimension collective en direction des autres jeunes et/ou du tout public.

Conditions d'attribution

- âge : de 11 à 17 ans (pouvant être accompagnés par des animateurs de structure) et de 18 à 25 ans
- habiter Morlaix depuis au moins 1 an ou être inscrit dans une formation post-bac dans un établissement morlaisien.
- rendre compte de l'action réalisée (vidéo, conférence, expos...).
- seront pris en compte : transmission de connaissance, de passion, mixité sociale, dév. esprit critique, égalités des chances.
- faire apparaître dans la mesure du possible une co-construction avec les institutions locales, avec des groupes de jeunes.

Aide

- aide financière, accompagnement méthodologique, réseau local de partenaires, soutien logistique, de communication.

Ville de Morlaix

Place des Otages - 29671 Morlaix Cedex - 02 98 63 10 47
Contact : coordinateur jeunesse ville de Morlaix - 06 25 03 07 83
-> p.cadin@villedemorlaix.org

BOURSE PROJET JEUNES (Morlaix Communauté)

Permettre aux jeunes de s'engager, de se mettre en mouvement, d'expérimenter, de créer, d'innover et d'agir là où ils vivent. Tous domaines.

Conditions d'attribution

- âge : 18-30 ans, habiter Morlaix communauté

Aide

- en fonction du projet

Morlaix Communauté

2b voie d'accès au port- BP 97121 - 29671 Morlaix Cedex
02 98 15 31 31
-> coordination.jeunesse@agglo.morlaix.fr
-> www.morlaix-communaute.bzh
Contact : Soaz Le Roux - coordination jeunesse - 02 98 15 31 51



Plougastel-Daoulas

BOURSE INNOVATION ET CREATION (BIC)

Pour tous types de projets innovants, quel que soit le domaine.

Conditions d'attribution

- Tout public
- habiter la commune ou proposer un projet qui valorise la commune de Plougastel
- 2 dates de dépôt des dossiers : 31 mars et 31 août

Mairie de Plougastel-Daoulas

Rue Jean Fournier - 29470 Plougastel-Daoulas - 02 98 37 57 57

Contact : Service jeunesse : 02 98 37 57 43

-> catherine.gilbert@mairie-plougastel.fr

Quimperlé

COUP DE POUCE AUX JEUNES

Soutien à des projets dans tout domaine.

Conditions d'attribution

- âge : 14-25 ans
- en individuel ou en collectif, sous couvert d'une association (projet associatif ou projet individuel qui bénéficie de l'appui d'une association)
- habiter la commune

Aide

- financière, matérielle et technique.

Mairie de Quimperlé

32 rue de Pont-Aven, 29300 Quimperlé - 02 98 96 37 37

-> www.quimperle.com

Contact : Service Jeunesse - 2 bis Avenue du Coat-Kaër

02 22 17 10 79

-> jeunesse@ville-quimperle.fr

4 – Ille-et-Vilaine

Les dispositifs de Jeunes à Travers le Monde (JTM),
avec le Conseil départemental 35

BOURSE PROJET CITOYEN A L'ETRANGER (Jeunes à Travers le Monde, avec Le Conseil Départemental 35 et le Cridev)

Soutien à des actions individuelles ou collectives à l'international, menées par des jeunes dans une approche citoyenne. Pendant la mobilité et/ou au retour, l'action doit avoir des retombées significatives dans le département d'Ille-et-Vilaine (lien avec des écoles, associations, blog, exposition photos, échange, rencontre, débat, témoignage, projection film, etc.). Le projet doit être en lien avec des acteurs du territoire à l'étranger et en Ille-et-Vilaine.

Conditions d'attribution

- âge : 16-35 ans
- habiter en Ille-et-Vilaine durant l'année en cours (ou parents)
- individuel ou collectif
- remplir un dossier de candidature (téléchargeable sur le site)
- présenter au jury avant le départ (calendrier sur le site).
- participer au parcours de formation du CRIDEV à Rennes
- projet de 3 semaines à l'étranger minimum.

Aide

- entre 200 € et 2000 €, sur décision du jury et de la commission.

BOURSE JTM (Jeunes à Travers Le Monde, avec le Conseil Départemental 35)

Bourse pour une mobilité à l'étranger. Concerne des projets d'emploi, au pair, volontariat, bénévolat, wwoofing, Helpx, workaway, séjours linguistiques. Pour des projets individuels ou collectifs.

Conditions d'attribution

- âge : 16-35 ans, habiter en Ille-et-Vilaine
- remplir un dossier de candidature (téléchargeable sur le site), à déposer avant le départ (calendrier sur le site).
- participer à une rencontre organisée par JTM

CRIJ BRETAGNE – 8 rue du 7^{ème} Régiment d'Artillerie – 35000 Rennes – 02 99 31 17 77 – contact@crij.bzh

Aide

- entre 150 € et 500 €, sur décision de la commission.
- non cumulable avec une aide Erasmus+ ou d'un Conseil régional ou liée à un dispositif (service civique, OFQJ...).

Association Jeunes à Travers le Monde JTM

15 rue Martenot Espace Anne de Bretagne (4ème étage)

35000 Rennes

02 99 78 35 36

-> jtm.info@international-jtm.com

-> www.international-jtm.com

Le dispositif de la CAF 35

APPEL A PROJET JEUNESSE

Soutien à des actions collectives ponctuelles à dimension sociale, culturelle, solidaire et citoyenne impliquant fortement les jeunes et/ou relevant de leur initiative.

Appel à projet annuel, plusieurs thématiques (en 2019 : ouverture sociale et culturelle, connaissances des ressources du territoire, éducation à la citoyenneté, usages du numérique).

Sont exclus les projets d'études, de formation, de stage ou de séjours linguistiques, les actions exclusivement d'information et de communication, les projets sportifs et scolaires, les séjours de vacances organisés dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs.

Conditions d'attribution

- projet à destination de jeunes de 12 à 25 ans sans discrimination, avec une attention particulière pour les jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, ou des territoires ruraux.
- être une association, une collectivité locale ou un groupe de jeunes (minimum 6 personnes) accompagné par un professionnel d'une collectivité locale ou d'une association.

Aide

- base selon le type de projet, 80% maximum du coût total.

Caisse d'allocations familiales d'Ille-et-Vilaine – CAF 35

Cours des Alliés

35028 Rennes Cedex 9

0810 25 35 10

-> www.caf.fr

Contact : Loucif Mendil, 02 56 01 69 59

->jeunesse.cafrennes@caf.cnafmail.fr

Bain-de-Bretagne - Bretagne Porte de Loire Communauté

BOURSE COUP DE POUCE

Soutien à des projets individuels ou collectifs dans tout domaine.

Conditions d'attribution

- âge : 12-20 ans
- 2 pers. max. si en collectif
- habiter sur le territoire de Bretagne Porte de Loire Communauté

Aide

- aide financière (plafonnée à 100 €)
- aide documentaire, méthodologique, logistique

BOURSE PROJETS JEUNES

Soutien à des projets individuels ou collectifs dans tout domaine.

Conditions d'attribution

- âge : 11-30 ans
- habiter sur le territoire de Bretagne Porte de Loire Communauté (au moins la moitié des participants dans le cadre d'un groupe)

Aide

- aide financière (plafonnée à 400 €)
- aide documentaire, méthodologique, logistique
- aide à la valorisation des actions

Service Information Jeunesse – SIJ

39 B avenue Guillotin de Corson

35470 Bain-de-Bretagne

02 99 44 82 01

-> sij@bretagneportede Loire.fr



Bruz

VIVRE ENSEMBLE A BRUZ ET PROJET INTERNATIONAL

Encourager et soutenir les premières actions et initiatives autonomes des jeunes menées dans la ville ou à l'étranger. Tout domaine à l'exception des projets scolaires.

Conditions d'attribution

- âge : 16 et 25 ans
- habiter à Bruz
- pour les groupes, au moins la moitié des personnes doivent respecter les critères

Aide

- montant en fonction du projet
- soutien sur le montage technique du dossier

Service jeunesse

10 avenue du Général de Gaulle - 35170 Bruz
02 99 05 30 63

-> service.jeunesse@ville-bruz.fr

Contact : carole.dives@ville-bruz.fr

Cesson Sévigné

COUP DE POUCE

Soutien à des projets à vocation sportive, culturelle, sociale, scientifique, humanitaire ou environnementale. Ils doivent avoir une dimension solidaire ou citoyenne.

Conditions d'attribution

- âge : 10-25 ans
- projet collectif ou individuel
- résider à Cesson Sévigné depuis au moins un an (la moitié min. pour les projets collectifs)
- restituer le projet (exposition, conférence, site web, articles...) trois mois maximum après la réalisation

Mairie de Cesson Sévigné

1 esplanade de l'hôtel de ville- CS 91707 - 35517 Cesson-Sévigné
02 99 83 52 00

-> www.ville-cesson-sevigne.fr

Contact : Maison des jeunes l'Escale - 02 99 83 82 75

-> service.jeunesse@ville-cesson-sevigne.fr

Chantepie

BOURSE PROJETS DE JEUNES

Bourse pour réaliser un projet dans tous les domaines (culturel, humanitaire, artistique...).

Conditions d'attribution

- âge : 16-25 ans
- habiter la commune
- prévoir une restitution
- le projet ne doit pas être déjà réglé en totalité au moment de la démarche (pas de remboursement direct).

Aide

- 200 € maximum

Secteur jeunes de Chantepie

10 avenue des Méliettes - 35135 Chantepie - 02 99 41 60 78

-> secteur.jeunesse@ville-chantepie.fr

-> www.chantepie.fr

Chartres de Bretagne

BOURSE HELIOS -

Soutien à des projets individuels ou collectifs dans le domaine social, culturel, sportif ou humanitaire.

Conditions d'attribution

- âge : 15-25 ans
- habiter la commune (au moins 50 % des participants si collectif)
- présenter un projet à caractère innovant
- dépôt des dossiers toute l'année, au plus tard 1 mois avant le début du projet
- rendre compte de l'action sous forme de retour d'expérience

Aide

- 850 € maximum, apport personnel au moins égal à 20 % du coût du projet
- aide technique au montage du dossier et de la restitution

Centre d'animation l'Igloo

4 rue de Fontenay - 35131 Chartres-de-Bretagne - 02 99 41 37 62
-> igloo@ville-chartresdebretagne.fr

Châteaugiron

BOURSE PROJETS JEUNES

Soutien à des projets individuels ou collectifs dans différents domaines : citoyenneté, humanitaire, sportif, culturel, environnemental, scientifique et technique... Sont exclus les projets scolaires, de séjour, imposés par une structure.

Conditions d'attribution

- âge : 14-25 ans
- habiter Châteaugiron (au moins le porteur et la moitié des jeunes du groupe) ou être membre d'une association castelgironnaise
- prévoir une restitution

Mairie

Le Château - 35410 Châteaugiron - 02 99 37 41 69

-> contact@ville-chateaugiron.fr

Contact : Espace jeune Le Bis - 19 rue de l'Orangerie
02 23 37 28 41 -> espacejeunes@ville-chateaugiron.fr

Fougères

BOURSE PROJET JEUNES

Soutien à des projets individuels ou collectifs dans tout domaine. Ils doivent contribuer directement ou indirectement à l'animation de la vie locale ou impliquer les jeunes dans une action de solidarité internationale avec un retour sur la ville de Fougères (expo, témoignage, représentation...).

Conditions d'attribution

- âge : 13-28 ans
- résider ou étudier à Fougères
- le projet doit être une réelle initiative de jeunes, mis en œuvre individuellement ou collectivement

Aide

- 150 à 800 € (+ 500€ bonus si projet culturel)
- accompagnement à la méthodologie de projet

Ville de Fougères

2 rue Porte Saint-Léonard - BP 60111 - 35301 Fougères Cedex
02 99 94 88 00

-> mairie@fougères.fr - www.fougères.fr

Contact : Direction éducation enfance jeunesse – Service Jeunesse aux Ateliers - 02 99 94 89 89 -> jeunesse@fougères.fr

Rennes - Rennes Métropole

FONDS RENNAIS D'INITIATIVES JEUNES - FRIJ (Rennes)

Soutien à des projets individuels ou collectifs dans tout domaine (culture, environnement, vivre ensemble, solidarité internationale...).

Conditions d'attribution

- âge : 15-25 ans
- habiter à Rennes
- rendre compte de l'action une fois réalisée

Aide

- de 200 à 800 €
- aide technique au montage du dossier

BOURSE ETE (Rennes Métropole)

Bourse d'aide aux premières vacances en autonomie : projet de vacances se déroulant dans un rayon de 300 km autour de Rennes.

Conditions d'attribution

- âge : 16-20 ans
- projet individuel ou collectif (3 personnes maximum)
- habiter Rennes Métropole
- dépôt des dossiers 10 jours avant le début du projet : de mi-juin à fin juillet (dans la limite de l'enveloppe disponible)
- faire un compte-rendu une fois l'action réalisée

Aide

- jusqu'à 100 € par personne.

Le 4bis Information Jeunesse

4 bis cours des Alliés - 35000 Rennes - 02 99 31 47 48

-> citoyennete@le4bis-ij.com

-> www.le4bis-ij.com



Saint-Jacques-de-la-Lande

JACQUES POTES

Soutien à des projets individuels ou collectifs à caractère culturel ou humanitaire, à des voyages axés sur la découverte d'un pays, d'une culture, à des projets de développement durable (écologie, citoyenneté, déplacements...).

Conditions d'attributions

- âge : 13-25 ans
- habiter Saint-Jacques-de-la-Lande (au moins une personne si projet collectif)

Aide

- 300 € maximum, aide technique au montage du dossier

Point Information Jeunesse - PIJ

10 rue François Mitterrand - 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande
02 99 35 62 12 (PIJ) ou 02 99 35 62 16 (Centre de la Lande)
-> pij.centredelalande@epi-condorcet.fr
-> www.ij-bretagne.com/saint-jacques-de-la-lande

Saint-Malo

BOURSE PROJET JEUNE

Soutien à des projets à caractère sportif, culturel, environnemental, aventurier, solidaire, en lien ou non avec les jumelages de la ville.

Conditions d'attribution

- âge : 15-30 ans
- résider à Saint-Malo
- dépôt des dossiers : toute l'année

Aide

- méthodologique et financière

Bureau Information Jeunesse – BIJ

2 rue Théodore Monod - 35400 Saint-Malo - 02 99 81 45 32
-> bij@saint-malo.fr
Facebook : Bij Saint Malo
Contact : Charles-Antoine Bonhomme
-> cabonhomme@saint-malo.fr

Vallons de Haute Bretagne Communauté (Guichen, Val d'Anast...)

BOURSE INITIATIVES JEUNES

Soutien à des projets individuels ou collectifs dans tout domaine.

Conditions d'attribution

- âge : 15-30 ans
- habiter une commune de Vallons de Haute Bretagne communauté
- prévoir une restitution publique sur le territoire

Aide

- de 100 à 600 €

Point Information Jeunesse - PIJ

Le Reso - 26 rue du Commandant Charcot - 35580 Guichen
02 99 52 08 91 - 06 88 01 15 59
-> pij@vallonsdehautebretagne.fr
-> www.ij-bretagne.com/guichen

Point Information Jeunesse - PIJ

Le Chorus - Rue du Querpon – Maure de Bretagne
35330 Val d'Anast
02 99 92 46 95 - 06 24 28 89 22
-> pij@vallonsdehautebretagne.fr
-> www.ij-bretagne.com/maure-de-bretagne

Vern sur Seiche

BOURSE A PROJETS

Soutien à des projets dans tout domaine, qui favorise la prise d'initiative, la responsabilité, l'autonomie, l'apprentissage à la citoyenneté.

Conditions d'attribution

- âge : 12-25 ans
- habiter à Vern-sur-Seiche (la majorité dans le cas d'un groupe)
- rendre compte de l'action
- être parrainé par un adulte (à l'exclusion des parents)
- bénéficier d'une source de financement complémentaire

Aide

- pas plus de 50 % du budget total, aide au montage du dossier

Point Information Jeunesse - PIJ

Chemin des Marais - 35770 Vern-sur-Seiche - 02 99 62 18 55
-> infosjeunes@centredesmarais.asso.fr

Vitré Communauté

BOURSE AGIR JEUNES

Soutien à tout type de projet ayant de retombées locales sur Vitré Communauté, à l'initiative d'un jeune, d'un groupe ou d'une association.

Conditions d'attribution

- âge : 15-30 ans
- habiter l'une des 46 communes de Vitré Communauté
- présentation de son dossier au comité d'agrément
- demande renouvelable pendant 5 ans maximum, montant dégressif après 2 ans

Aide

- 50% au départ, 50 % après réception du compte rendu dans les trois mois qui suivent la réalisation du projet

Point Information Jeunesse - PIJ

14, rue Notre-Dame - 35500 Vitré - 02 23 55 16 21
-> pij-vitre@vitrecommunaute.org
-> www.vitrecommunaute.org
Contact : Stéphanie Gardan-Frangeul, chargée de mission
Information Jeunesse -> s.gardan@vitrecommunaute.org

BOURSE INTERNATIONALE JEUNES

Soutien à des projets individuels ou collectifs de solidarité internationale, à des expériences à caractère professionnel, PVT, helpx, chantiers de bénévoles... Sont exclus les stages et projets scolaires ainsi que les séjours linguistiques.

Conditions d'attribution

- âge : 16-30 ans
- habiter Vitré Communauté

Aide

- 1000 € maximum
- 4 comités d'agrément (mars, juin, septembre, décembre)

Point Information Jeunesse - PIJ

8 rue du Cheval Blanc - 35130 La Guerche-de-Bretagne
02 99 96 01 02
-> pij-laguerche@vitrecommunaute.org
-> www.ij-bretagne.com/la-guerche-de-bretagne
Contact : les 4 PIJ de Vitré Communauté : Vitré, Châteaubourg, Argentré du Plessis et La Guerche de Bretagne

5 - Morbihan

Auray – Auray Communauté

ALLEZ DE L'AVANT (Auray)

Aide aux projets individuels ou collectifs dans les domaines suivants : animation locale, citoyenneté et solidarité internationale ou de proximité, création culturelle, développement durable, sport.

Conditions d'attribution

- âge : 15-25 ans
- habiter Auray depuis au moins 2 ans (au moins la moitié des jeunes pour les projets collectifs)
- restitution du projet lors d'un temps fort
- dépôt des dossiers : octobre et avril

Aide

- jusqu'à 350 €, 150 € supplémentaires pour les projets s'inscrivant dans le développement durable
- accompagnement méthodologique

ALLEZ DE L'AVANT - AIDE A LA MOBILITE (Auray)

Aide aux projets mobilité en France ou à l'étranger (bénévolat, séjour d'étude, stage, activité professionnelle - exclus : séjours linguistiques, voyages scolaires). Restitution lors d'un temps fort.



Conditions d'attribution

- âge : 15 à 25 ans (individuel ou groupe)
- habiter Auray depuis au moins 2 ans (au moins la moitié des jeunes pour les projets collectifs)
- dépôt des dossiers toute l'année

Aide

- 100 € maximum, accompagnement méthodologique

Point Information Jeunesse - PIJ

22 rue Auguste La Houille - 56400 Auray - 02 97 24 25 00

-> pij@ville-auray.fr

-> www.ij-bretagne.com/auray

BOURSE A PROJETS (Pays d'Auray)

Soutien à des projets collectifs, toutes thématiques. Ils doivent présenter une dimension d'intérêt général et apporter une plus-value sous une forme ou une autre au territoire et à sa population : actions et/ou communication et/ou compte rendu (témoignage, exposition, rapport écrit/dessiné...). Le projet peut avoir lieu n'importe où lorsqu'on est domicilié sur le Pays d'Auray. La bourse est aussi ouverte aux extérieurs, mais dans ce cas le projet doit être réalisé sur le territoire. Sont exclus les projets scolaires et les demandes pour le fonctionnement courant d'une association.

Conditions d'attribution

- âge : 15-30 ans, min 2 personnes, groupe ou association.

Aide

- jusqu'à 2000 €, 80% maximum du budget
- accompagnement au montage du projet

Pays d'Auray

Porte Océane - 40, rue du Danemark - 56400 Auray

02 97 56 41 74

-> julie.plancher@pays-auray.fr

-> www.pays-auray.fr

Lanester

FONDS CREATIVITE JEUNESSE

Soutien à des projets dans tout domaine.

Conditions d'attribution

- avoir entre 16 et 25 ans, habiter Lanester

Aide

- montant de l'aide variable selon le projet
- aide technique au montage du dossier

Point Information Jeunesse - PIJ

1 rue Louis Pergaud - 56600 Lanester - 02 97 76 30 29

-> pij@ville-lanester.fr

Contact : PIJ ou Ville de Lanester - Direction jeunesse

Rue Louis Aragon - 56600 Lanester - 02 97 76 81 31

Lorient

AGIT' ACTIONS

Aide pour des projets d'intérêt collectif, tout domaine (culturel, sportif, social, scientifique, environnemental, animation locale, solidarité internationale...). Le projet doit être initié, porté et réalisé par le ou les candidats.

Conditions d'attribution

- âge : 16-29 ans, résider à Lorient
- projet collectif ou individuel (pour un groupe, les deux tiers des membres doivent correspondre aux critères)
- restitution et retour pour la population

Aide

- 500 € maximum
- accompagnement au montage du projet : aide méthodologique, aide matérielle et soutien à la communication.

Ville de Lorient

2 bd Général Leclerc - 56300 Lorient - 02 97 02 22 00

-> www.lorient.fr

Contact : Mission jeunesse - Pascale Le Léanec - 02 97 02 59 11

-> actions.jeunesse@mairie-lorient.fr

Ploemeur

AIDE AUX PROJETS DE JEUNES

Soutien à des projets individuels ou collectifs dans tout domaine, ayant un impact local et/ou une utilité sociale.

Conditions d'attribution

- âge : 13-25 ans
- résider à Ploemeur
- 2 commissions par an

Aide

- montant selon la nature du projet
- accueil et soutien au montage du projet

Point Information Jeunesse - PIJ

18 rue de Kervam - 56270 Ploemeur - 02 97 86 41 03

-> pij.ploemeur@ploemeur.net

-> www.ij-bretagne.com/ploemeur

Saint Avé

FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES

Aide à des projets dans tout domaine (sauf projets scolaires), ayant une finalité collective et/ou sociale avec des retombées locales.

Conditions d'attribution

- âge : 15-26 ans
- être domicilié à Saint-Avé

Aide

- montant en fonction du projet (3 commissions par an)

Mairie de Saint-Avé

Place de l'Hôtel de ville- BP 40020 - 56891 Saint-Avé Cedex

02 97 60 70 10

-> www.saint-ave.bzh

Contact : Direction petite enfance, enfance et jeunesse - Laurent

Scourzic - laurent.scourzic@saint-ave.bzh - Fabien Le Noheh

- fabien.le-noheh@saint-ave.bzh

Vannes

PROJ'JEUNES

Soutien à des projets individuels ou collectifs dans tout domaine. Le projet doit avoir des retombées sur la ville ou les quartiers : animations des quartiers, mise en place d'animations culturelles, sportives, bénévoles, création de manifestations...

Conditions d'attribution

- âge : 15-25 ans
- être domicilié, scolarisé ou en formation à Vannes (au moins 1/3 du groupe si projet collectif)

Aide

- 762 € maximum, montant de l'aide allouée à l'issue d'une audition par les membres de la commission Proj'jeunes
- accueil et soutien au montage du projet

BOURSE LOISIRS' ADOS

Soutien à des projets collectifs dans tout domaine. L'accent est mis sur les projets de voyage, de loisirs, d'animation, participer à un spectacle, une sortie, mise en place de mini-séjours, en toute autonomie.

Conditions d'attribution

- âge : 15-20 ans
- collectif (5 personnes maximum)
- habiter Vannes
- dossier à établir en lien avec un référent professionnel (animateurs de maison de quartier, centres sociaux, médiateurs de rue, professionnel de l'enseignement ou de l'action sociale) qui le déposera ensuite auprès de la commission Proj'Jeunes.

Aide

- 350 € maximum, sur justificatifs de dépense
- accueil et soutien au montage du projet

Bureau Information Jeunesse - BIJ

22 avenue Victor Hugo - BP 509 - 56019 Vannes Cedex

02 97 01 61 00

-> bij@mairie-vannes.fr